

Communiqué

Le Conseil de la concurrence a organisé, le 08 novembre 2023 à Marrakech, une conférence internationale sous le thème « **développement durable : défi concurrentiel et relais de croissance** ».

Cette conférence, organisée dans le cadre du programme de jumelage institutionnel entre le Conseil de la concurrence du Maroc et un consortium composé de trois autorités de la concurrence des Etats membres l'Union européenne, à savoir les Autorités de la concurrence de la Grèce, de la Pologne et de l'Italie, a connu la participation de plus de 200 participantes et participants représentant les départements ministériels concernés, les instances de gouvernance, les institutions nationales et les organisations internationales et régionales, en plus des acteurs économiques et des parties concernées par les problématiques de la durabilité, ainsi que des experts et spécialistes en droit et économie de la concurrence.

La conférence s'est axée sur un ensemble de domaines et de sujets importants, notamment l'impact du verdissement de l'économie sur la compétitivité, le financement du développement durable et son impact sur la concurrence et sur les chaînes mondiales de production, ainsi que les enjeux liés à la consommation responsable et les défis à relever à cet égard.

Cette conférence a permis à l'ensemble des participantes et participants d'identifier les transformations économiques et écologiques que connaît le monde actuellement. Elle a permis également d'examiner les changements induits par le développement durable, qui se manifestent dans différents niveaux, notamment dans les domaines de la compétitivité de l'économie en termes d'offre, de demande et de prix. Cette conférence a offert aux participants l'opportunité de mettre en exergue les nouvelles opportunités bénéfiques aux entreprises et aux consommateurs, et les défis présentés par ces changements, particulièrement leur impact sur la concurrence saine et sur les chaînes mondiales de production.

En outre, la conférence a permis d'examiner et de mieux comprendre la relation entre les exigences de la durabilité, de par les nouvelles perspectives et opportunités qu'elle offre, et le fonctionnement concurrentiel des marchés, exigeant une réflexion renouvelée pour un système garantissant le développement, dans le cadre d'une croissance économique durable encadrée par une gouvernance économique qui intègre les intérêts des consommateurs, des entreprises et des Etats.

A cet effet, le Conseil de la concurrence préparera des lignes directrices en tant que contribution aux efforts visant à permettre aux acteurs économiques d'exercer leurs activités de manière à atteindre les objectifs du développement durable, tout en garantissant le respect des règles d'une concurrence libre et loyale.